

Filière de formation technicien-ne en analyses biomédicales ES

Plan d'études cadre

Rapport de l'OdASanté

A. Décision du Comité (séance du 27.06.2007).....	2
B. Organisation du projet.....	2
a) Organes responsables	2
b) Direction du projet.....	2
c) Organisation du projet.....	2
Groupe restreint	3
C. Soutien du projet – contacts avec l'OdASanté	3
a. Séances du sounding board.....	3
b. Contacts avec l'OdASanté.....	3
D. Entretien avec la représentation de H+	4
a. Contexte.....	4
b. Innovations.....	5
E. Respect de la voie formelle.....	6

A. Décision du Comité (séance du 27.06.2007)

- Le Comité de l'OdASanté se prononce en faveur de l'ouverture de la procédure de consultation officielle relative au PEC pour TAB dipl. ES (site Web de l'OFFT) et informe ses membres sur le lancement de cette procédure de consultation.
- Une fois le délai de consultation écoulé, l'évaluation des prises de position sera effectuée par labmed Suisse et l'Association suisse des Directeurs d'Ecoles de Laborantines et Laborantins médicaux reconnues (ASDELM).
- Le rapport d'évaluation sera soumis ensuite au Comité de l'OdASanté pour prise de position.
- Le PEC sera enfin soumis à la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES) par l'OdASanté.

B. Organisation du projet**a) Organes responsables**

- labmed Suisse
- Association suisse des Directeurs d'Ecoles de Laborantines et Laborantins médicaux reconnues (ASDELM)

b) Direction du projet

- Margrit Mäder, Beratung Bildungsreformen

c) Organisation du projet

- Groupe de travail = équipe de projet; il a plutôt une fonction de „groupe de pilotage“ selon le «Guide relatif à l'organisation des projets» du 26.4.2007 élaboré par l'OdASanté.
- Groupe restreint = sous-commission du groupe de travail chargée de la préparation des séances; ce groupe se compose de quatre membres du groupe de travail.
- Sounding board = organe composé de nombreuses représentations de milieux concernés dont le but est d'assurer un soutien largement concerté du projet selon le „Guide relatif à l'organisation des projets» du 26.4.2007 élaboré par l'OdASanté.

Groupe de travail

- Représentation de l'OdASanté
Dr. Jürgen Muser, FAMH, Leiter der Zentrallaboratorien BL, Kantonsspital Bruderholz
- Représentation des prestataires de formation (ASDELM)
Eliane Aubert, Directrice, Ecole supérieure de la santé, Lausanne
Mireille Geng, directrice de la filière de formation en analyses biomédicales ES, Bildungszentrum Gesundheit, Basel
Dr. Anna-Maria Grossenbacher, directrice d'école, Ecole TAB (nouveau: filière de formation en laboratoire médical, Zentrum für medizinische Bildung Medi, Berne) / présidente ASDELM
Daniela Marcacci, Insegnante, Scuola superiore medico-tecnica, Locarno
- Représentation de l'association professionnelle (labmed)
Patricia von Arx Burger, directrice des laboratoires, Centre paraplégique de Nottwil / vice-présidente labmed

Philippe Godon, Technicien chef en analyses biomédicales, Laboratoire Consilia, Hôpital régional, Martigny
 Barbara Erb, directrice des laboratoires, Spital Thun-Simmental AG
 Heinz Ryffel, Leitender Biomedizinischer Analytiker HF, stv. Qualitätsleiter, Institut für Klinische Chemie und Hämatologie, Kantonsspital St. Gallen.

Groupe restreint

- Patricia von Arx Burger, directrices des laboratoires, Centre paraplégiq ue de Nottwil / vice-présidente labmed
- Barbara Erb, directrice des laboratoires, Spital Thun-Simmental AG / labmed
- Eliane Aubert, Directrice, Ecole supérieure de la santé, Lausanne / SVSMLS
- Dr. Anna-Maria Grossenbacher, directrice d'école, Ecole TAB (nouveau: filière de formation en laboratoire médical, Zentrum für medizinische Bildung Medi, Berne) / présidente de la SVSMLS.

Sounding Board

- Représentations de l'OdASanté
- Représentations des sections et d'autres instances labmed
- Directions de programme des filières de formation laboratoire médical
- Représentations sous-commission LABM de la CRS
- Représentations de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Représentations Conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP)
- Représentations des ORTRA cantonales des cantons des prestataires de formation
- Représentations Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)
- Représentations Association Suisse des Chefs de Laboratoires d'Analyses Médicales (FAMH)
- Représentations de H+ Les Hôpitaux de Suisse.

C. Soutien du projet – contacts avec l'OdASanté

a. Séances du sounding board

- 23.8.2006 Thèmes:
 Champ professionnel/contexte, processus de travail et compétences
- 2.11.2006 en sus des thèmes mentionnés ci-dessus:
 organisation de la formation (durée, « Einschlägigkeit », conditions d'admission, procédure d'admission, éléments de la formation/composantes de la formation, coordination des composantes scolaire et pratique, exigences posées aux prestataires de formation et aux lieux de formation, procédure de qualification).

b. Contacts avec l'OdASanté

- Février 2006 Présentation du descriptif du projet (esquisse) à l'OdASanté avec prière de prendre position sur le projet et sur les questions fondamentales concernant son organisation.

- 21.03.2006 Entretien entre les responsables du projet et une délégation du Comité de l'OdASanté¹
 → *Thèmes de discussion principaux :*
Organisation du projet: rôle de l'OdASanté, participation au projet, autres organisations qui doivent être impliquées dans le projet, personnes de contact, etc.
 L'«Einschlägigkeit» du-de la laborantin-e en biologie CFC vs compatibilité UE²
Employeurs = hôpitaux et laboratoires privés; J. Muser représentera les employeurs dans le groupe de projet.
- 31.10.2006 Avant le 2e sounding board: entretien avec la représentante du ZIGG au sein du sounding board
 → *Principaux thèmes abordés*
 Délimitation du domaine de compétence du TAB par rapport aux personnes qui ont suivi une formation supérieure et de cadre (TAB EPD ES) et par rapport aux universitaires.
- 04.06. 2007 Présentation du PEC à l'OdASanté pour prise de position quant à l'ouverture de la procédure de consultation publique (site Web de l'OFFT).
- 11.06.2007 Préparation au sein de la commission d'examen.

D. Entretien avec la représentation de H+

a. Contexte

Lors de sa séance du 12 décembre 2006, le Comité de l'OdASanté a approuvé le principe d'une représentation de H+ dans les groupes de pilotage des différents projets PEC; cette décision s'explique notamment par la volonté de garantir une représentation adéquate des intérêts des ORTRA cantonales/régionales dans les projets. Le projet de PEC TAB ES était à ce moment-là proche de sa conclusion.

L'équipe de projet s'est toutefois efforcée d'impliquer dès le début tous les acteurs concernés. La question de la représentation des employeurs dans le projet en question avait déjà été traitée dans le cadre d'un entretien mené le 21 mars 2006 avec le Comité de l'OdASanté; Il fut décidé alors que J. Muser serait délégué au sein du groupe de travail comme représentant des employeurs.

Afin que le point de vue des entreprises (politique de développement du personnel, économie de la formation, conséquences structurelles et financières pour les entreprises concernées, etc.) puisse être davantage pris en compte dans le projet, un entretien a eu lieu le 9 mai 2007, à l'initiative de H+, au secrétariat de l'OdASanté. Il s'est agi en l'occurrence surtout de clarifier les questions liées à la réalisation du projet. Les personnes ci-après ont participé à cet entretien:

- Heinz Frey, responsable de la formation chez H+
- Peter Graf, H+, Leiter Personal/Schulung Hirslanden-Klinik St. Anna, Lucerne
- Ariane Montagne, secrétariat général OdASanté
- Anna-Maria Grossenbacher, école TAB (nouveau: filière de formation en laboratoire médical, Zentrum für medizinische Bildung Medi, Berne) / présidente ASDELM
- Patricia von Arx Burger, cheffe TAB, Centre paraplégique de Nottwil / vice-présidente de l'association professionnelle labmed
- Margrit Mäder, cheffe de projet.

¹ Comité: B. Wegmüller, A. Montagne / secrétariat: U. Sieber, E. Hofer

² Clarification par U. Sieber de l'eurocompatibilité d'une formation TAB ES de 3'600 heures au minimum: l'«Einschlägigkeit» peut être accordée, la profession respectant les directives générales, elle est donc eurocompatible.

b. Innovations

Les responsables du projet ont communiqué au préalable que les prescriptions de la CRS (édictees en 1998), qui remplaçaient alors les directives CRS de 1979, comportaient déjà des innovations importantes. Actuellement, les écoles sont encore dans le processus de mise en application des prescriptions de 1998, resp. viennent d'achever ce processus. En comparaison aux prescriptions de 1998, le PEC apportera peu de changements pour les institutions au niveau de la mise en oeuvre de la formation.

Compétences

Nouveauté: Selon l'ordonnance concernant les prescriptions minimales ES, il faut définir les compétences à acquérir.

L'orientation vers les compétences signifie pour les écoles et les entreprises des adaptations des curricula: il s'agit en particulier d'examiner l'atteinte des compétences.

Développement de la profession

Nouveauté: Dans le cadre de ce processus de travail, il a été explicitement exigé le traitement de thèmes de santé publique ainsi que la mise à disposition des étudiants pour des actions et des manifestations dans le domaine des activités médiatiques et des contacts internationaux. De facto, des étudiants participent d'ores et déjà à des expositions consacrées à la formation, etc., et environ deux étudiants suisses participent chaque année à une rencontre internationale (forum d'étudiants).

Elément de la formation Training et Transfert (TT)

Nouveauté: La partie de la formation Training et Transfert (TT) est désormais clairement explicitée. Il est prévu que les 10% de la durée de formation soient consacrés à la partie TT. Près de 5% de ces derniers doivent être offerts, resp. réalisés, dans les entreprises.

La partie Training et Transfer était offerte jusqu'ici dans la formation (école et pratique) à différents degrés, mais n'était pas explicitée comme telle. Avec l'introduction du TT, on vise une certaine harmonisation. L'implication de la pratique correspond à l'exigence de renforcer le lien qu'a la formation avec la pratique.

Le personnel dont l'entreprise doit disposer pour ce faire doit être plus clairement pris en considération dans la planification que cela n'a été le cas jusqu'ici. Cette participation explicitement exigée à la partie TT de la formation permet à l'entreprise de justifier ses dépenses financières face au contributeur financier.

Solutions possibles: soutien par les prestataires de formation et formation d'alliances, resp. promotion de la collaboration entre les entreprises de stage. Plus de rotation des étudiants dans les entreprises. Intensifier la communication entre les écoles et les entreprises de stages (tâche du prestataire de formation).

Domaines professionnels

Les domaines professionnels ont été redéfinis. Au lieu d'avoir 12 domaines professionnels comme le stipulent les prescriptions de la CRS (on doit se former dans 7 de ces domaines), on a désormais 5 domaines, qui font en partie l'objet d'une définition plus large.

Autre nouveauté, des stages ne sont plus exigés que dans au moins 2 domaines professionnels et non plus 3.

Grâce à cette disposition et aux descriptions des domaines professionnels, il est possible de varier davantage les affectations dans les stages (p.ex.: dans des laboratoires polyvalents). De même, on évite ainsi une formation trop étroite dans les stages, ce qui garantit une large qualification des étudiantes, ce qui augmente leur valeur sur le marché du travail.

Travail de diplôme

Le travail de diplôme ou le projet exigé dans l'Ordonnance concernant les conditions minimales ES était facultatif jusqu'ici. La plupart des prestataires de formation l'ont toutefois déjà introduit.

Le travail de diplôme exige un encadrement ad hoc dans la pratique, encadrement dont l'étendue est définie par l'école. Le PEC exige en conséquence explicitement, et c'est nouveau, l'occasion de participer à des recherches, etc., dans le cadre du travail de diplôme. Ceci ne peut toutefois être exigé de toutes les entreprises, étant donné que les problématiques adéquates ne se présentent pas toujours, ni régulièrement dans les entreprises de petite taille.

Solutions possibles: le prestataire de formation doit planifier avec soin les affectations dans les stages et, le cas échéant, soutenir les places de stage.

Exigences posées aux entreprises de stage

Les exigences posées aux responsables de la formation sont désormais définies pour ce qui est de la qualification en pédagogie professionnelle (équivalent de 100 heures de formation ou environ 40 heures de cours).

Les personnes qui possèdent un ancien titre de formation supérieure et de cadre remplissent les conditions au niveau des connaissances professionnelles et de pédagogie professionnelle.

L'exigence explicite d'une expérience professionnelle de deux ans est également nouvelle. Cette disposition correspond à la pratique actuelle.

La participation obligatoire au développement du TT est elle aussi nouvelle. L'entreprise de stage en assume ici une partie de la responsabilité.

Solutions possibles: la partie Training et Transfert requiert la collaboration de l'école et de la pratique, des solutions individuelles sont en partie nécessaires, voire dans le cadre d'un réseau d'entreprises formatrices.

Points critiques

L'ensemble de la formation nécessite davantage de ressources en personnel, ce qui a des répercussions au niveau suisse et concerne aussi bien la partie scolaire de la formation que les stages eux-mêmes. Tandis que les écoles doivent négocier le financement de l'exploitation de leur établissement avec les cantons, le financement des tâches de formation dans la pratique n'est pas défini partout, cette tâche ne pouvant pas être financée par les points de taxation calculés pour les analyses de laboratoire.

H+ doit offrir un soutien dans la mesure de ses possibilités, de sorte à ce que les tâches de formation en laboratoire soient prises en compte dans la planification et le financement du personnel.

Les laboratoires privés ne cessent de gagner en importance pour la formation; dans ce contexte, ni les cantons ni H+ ne peuvent exercer une influence, à moins qu'ils ne financent directement la formation.

On peut craindre également un manque de places de stage qui remplissent les conditions fixées par la loi, ce qui pourrait devenir un facteur qui limite les possibilités de formation.

E. Respect de la voie formelle

La voie formelle a été respectée par les responsables du projet:

1. Implication des partenaires importants

Tous les partenaires ont été impliqués dans le processus. La direction du projet a été depuis le début en contact étroit avec le secrétariat général de l'OdASanté. Les questions touchant la perméabilité ont été clarifiées.

2. Prise en compte des feedbacks du sounding board

Les feedbacks donnés par le sounding board et les questions posées par ce dernier ont été examinées et clarifiées;

Principales questions qui ont fait l'objet de clarifications à la suite des séances du sounding board:

- Délimitation des responsabilités entre le TAB dipl. ES, le TAB chef et le professionnel avec formation universitaire.
- L'importance de la recherche dans le domaine d'activité du TAB dipl. ES, notamment en raison des conditions différentes qui existent en Suisse alémanique et en Suisse romande.
- L'importance des activités dans le cadre de la formation des professionnels et des étudiants d'autres groupes professionnels.
- La formation des responsables de stage.

3. Prise en compte des feedbacks de l'OFFT (assurance de la qualité)
Les recommandations des experts ont été prises en compte.

am /27.06.2007

■